



A.F.E.R.
Association Française Des Eleveurs de Rex
CHALLENGES REGIONAUX AFER

REGLEMENT CHALLENGES REGIONAUX AFER

Sous le Haut Patronage de l'Association Française des Eleveurs de Lapins
REX (AFER)

PREAMBULE :

Seules les associations autorisées par l'AFER peuvent organiser un challenge régional ou interrégional, ceux n'ayant pas obtenus cet agrément sont donc de ce fait considéré comme « sauvage » donc non reconnus.

ART 1 :

Ces challenges Régionaux sont ouverts à tous les éleveurs de lapins Rex, membres de l'Association ou non. Le règlement général de la société organisatrice s'applique à ce championnat.

ART 2 :

Les conditions d'inscription et les droits d'engagement seront ceux de la société organisatrice.

ART 3 :

Les cages seront pourvues d'eau et de nourriture à l'encagement. Chaque animal sera pesé à son encagement et le poids noté sur la fiche de jugement ainsi que le tatouage des deux oreilles.

Tous les animaux participants à ce challenge seront jugés individuellement aux points dans le cadre des opérations de jugement de la société organisatrice

ART 4 :

Les juges seront choisis par l'Association organisatrice en respectant si possible la liste des juges référents établi par l'AFER et seront soumis à l'approbation de l'AFER. Les jugements seront effectués aux points avec les cartes FFC.

ART 5 :

Les animaux présentés concourent également à tous les grands prix d'exposition et autres prévus par la société organisatrice ainsi qu'au Prix du Président de la République si celui-ci est prévu.

ART 6 :

Les prix décernés seront fonction du nombre d'animaux inscrits à l'exposition (Race moyenne, petit Rex et Nain Rex) suivant le tableau ci-dessous :

Moins de 15 sujets :

Challenge régional annulé

De 16 à 25 sujets :

1 Champion Régional Toute catégories

De 26 sujets à 50 sujets:

1 Champion Régional Mâle Toutes Catégories

1 Champion Régional Femelle Toutes Catégories

Pour 51 sujets et plus :

1 Champion Régional Mâle Toutes variétés

1 Champion Régional Femelle Toutes variétés

1 Vice-Champion Régional Male Toutes variétés

1 Vice-Champion Régional Femelle Toutes variétés

Des récompenses supplémentaires pourront être attribuées si le nombre de sujets inscrits est plus important

Pour les titres individuels les sujets primés devront avoir obtenu une note de 96 voir exceptionnellement une note de 95,5. Si aucun sujet n'a obtenu cette note minimale le titre ne sera pas décerné.

1 Challenge Régional Elevage :

Un titre de champion Elevage Régional sera attribué également sous les conditions suivantes :

- **Ensemble de 4 sujets les deux sexes représentés dans la même variété.**
- **Minimum de 3 éleveurs présentant un ensemble de 4 sujets de même variété**
- **Classement par addition des points des 4 sujets retenus, départage en cas d'égalité sur le sujet N° 5 puis 6 et ainsi de suite puis tirage au sort.**

ART 7 :

Les récompenses attribuées aux différents champions sous forme de plaques, coupes ou trophées seront fournies par l'AFER.

La société organisatrice pourra, si elle le souhaite, attribuer des récompenses complémentaires.

ART 8 :

La société organisatrice versera à l'A.F.E.R. **une participation de 1 € 00 par lapin Rex inscrit au challenge régional.**

Une page du catalogue de l'exposition sera réservée pour l'AFER afin de faire connaître le club du Rex. L'AFER fournira à la société le contenu de cette page.

Le catalogue de l'exposition et le palmarès du challenge seront adressés au secrétaire de l'AFER pour être mis sur le site internet de l'AFER et sur le bulletin de liaison des adhérents.

L'AFER fournira à la société organisatrice la liste des adhérents de l'AFER.

Le conseil d'Administration de l'AFER



A.F.E.R.

Association Française Des Eleveurs de Rex
REGLEMENT CHALLENGES REGIONAUX AFER

ACCORD DE LA SOCIETE ORGANISATRICE

Coordonnées de la société organisatrice :

Coordonnées du responsable :

Nom du Responsable :

Adresse Postale :

Adresse mail :

Téléphone :

Lieu de la Manifestation :

Date de la manifestation :

Nom des juges officiants :

***La Société organisatrice accepte le règlement du Challenge
Régional des Rex (AFER) mentionné ci-dessus***

***Signature du Président
de la société organisatrice***

***Signature du Responsable
A.F.E.R.***

A retourner dûment complété et signé avec la mention « Lu et approuvé » à :

**Denis SIRIEX
Secrétaire Général AFER
16 Rue de Saint-Pont
03110 VENDAT
Tél. : 06.71.57.21.12
Email : denis.siriex@wanadoo.fr**